



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

COM : Wallis et Futuna

Question orale n° 1258

Texte de la question

M. Apeleto Albert Likuvalu attire l'attention de Mme la ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, chargée de l'outre-mer, sur la situation conflictuelle entre la société électricité et eau de Wallis-et-Futuna (EEWF) et la population de l'île de Wallis. En effet, depuis presque un an, huit salariés grévistes de l'entreprise, pour soutenir leur collègue, ont été licenciés sans indemnités. En juillet 2010, l'île de Wallis se retrouvait sans électricité ni eau pendant trois jours. Les responsables d'un tel acte dont était victime toute une population restent à ce jour impunis. La situation reste très tendue entre la société et les usagers dont de nombreuses familles se retrouvent privées d'eau courante et d'énergie suite à des coupures abusives, conséquences de désaccord sur les tarifs pratiqués par la société. Les salariés licenciés sont depuis de nombreux mois avec leurs familles dans des situations financières très difficiles. Le refus de la société de les réintégrer a de graves conséquences sur ces familles et sur l'ensemble de la population dont nous pouvons craindre de violentes réactions. La principale cause de ce conflit est en effet la pratique de prix exorbitants sur le kWh et le m³ d'eau. La société EEWF, comme EEC en Nouvelle-Calédonie, sont directement liées à GDF-Suez. Il lui demande de prendre d'urgence auprès de cette société les mesures adaptées et nécessaires afin d'empêcher que cette situation conflictuelle qui perdure depuis des mois ne pénalise fortement et plus gravement la vie quotidienne de la population de l'île de Wallis.

Texte de la réponse

CONSÉQUENCES DU CONFLIT AU SEIN DE L'ENTREPRISE ÉLECTRICITÉ ET EAU DE WALLIS-ET-FUTUNA

M. le président. La parole est à M. Apeleto Albert Likuvalu, pour exposer sa question, n° 1258.

M. Apeleto Albert Likuvalu. Ma question s'adresse à Mme la ministre chargée de l'outre-mer.

Puisque c'est vous qui allez me répondre, madame la secrétaire d'État chargée de la santé, permettez-moi de vous exposer rapidement la situation très grave que connaît la collectivité de Wallis-et-Futuna depuis presque un an, en raison du conflit qui oppose la société EEWF à la population. Les prix du kilowattheure et du mètre cube d'eau étant, dans nos îles, parmi les plus élevés de l'outre-mer, les Wallisiens et les Futuniens réclament une baisse des tarifs et la mise en place d'une société mieux adaptée aux réalités et aux besoins de la population.

Pour obtenir plus de transparence dans la gestion de la société et réagir au licenciement de l'un des employés, huit salariés de l'entreprise ont décidé de faire grève. Or, après huit mois de grève, la société a décidé de licencier les grévistes sans aucune indemnité. Une telle décision, illégale et injuste aux yeux des Wallisiens, a provoqué un mouvement de révolte en vue d'obtenir le départ du directeur et la constitution d'une nouvelle société.

Les conséquences de ce conflit sont très graves pour la population. En effet, en juillet 2010, durant trois jours, l'île de Wallis a été plongée dans le noir et privée d'eau potable. Les responsables d'un tel acte, qui ne sont autres que des agents de la société, bénéficient jusqu'à ce jour d'une impunité totale. Les familles des salariés grévistes se sont retrouvées, durant de longs mois, sans revenu et dans une détresse totale. Une grande partie

des usagers est privée d'eau et d'électricité, suite à des coupures abusives ordonnées par la société. Cette triste situation, dans une collectivité de la République où les besoins en eau et en électricité ne sont pas assurés normalement, est inacceptable et indigne de la France. La société EEWF est pourtant, comme EEC en Nouvelle-Calédonie, une filiale de GDF-SUEZ, société française. Je souhaite donc que Mme la ministre chargée de l'outre-mer intervienne auprès de GDF-SUEZ, EEC et EEWF afin que toutes les mesures nécessaires et efficaces soient prises, que les habitants de Wallis-et-Futuna soient mieux considérés et qu'ils retrouvent tous leurs droits dans une collectivité digne de la France et de la République.

M. le président. La parole est à Mme Nora Berra, secrétaire d'État chargée de la santé.

Mme Nora Berra, *secrétaire d'État chargée de la santé*. Monsieur Likuvalu, je vous prie d'excuser l'absence de Mme Penchard, qui m'a chargée de vous apporter la réponse suivante.

Par convention de concession signée en 1997, la société Électricité et eau de Wallis-et-Futuna, filiale de GDF-Suez, a été chargée par le territoire de la production et de la distribution de l'électricité à Wallis et à Futuna. Le terme de cette concession est fixé à 2022.

Le licenciement, en avril 2010, du directeur financier de l'entreprise a provoqué un conflit social interne à EEWF. Ce conflit s'est concrétisé par un mouvement de grève, qui s'est durci jusqu'à l'occupation des locaux administratifs et au blocage de l'accès principal des bâtiments de la société. Le 20 juillet, la centrale de production d'énergie de Wallis s'est arrêtée faute de carburant, sans qu'il ait été possible d'identifier clairement les responsables réels de cet arrêt. Le préfet, administrateur supérieur, a alors organisé en urgence une réunion à laquelle ont participé toutes les autorités du territoire, responsables élus nationaux et locaux ainsi que les trois grandes chefferies coutumières. Cette rencontre a permis de définir unanimement deux priorités : le retour de l'énergie et le lancement d'une réflexion sur les modalités futures de production et de distribution d'énergie. La centrale a été remise progressivement en activité le 23 juillet, suite à la mise en demeure signifiée à EEWF par le préfet.

Par ailleurs, et en application d'une décision de justice, les forces de l'ordre ont investi la centrale et les bureaux attenants, le 28 juillet, en vue d'assurer à l'entreprise l'intégrale disposition des locaux. Depuis lors, EEWF est à même de respecter les termes du contrat signé en 1997 et de fournir l'énergie à ses clients comme elle le fait, sous des noms successifs, depuis 1975.

Certains clients de l'entreprise, ont profité de la situation complexe qui vient d'être rappelée pour ne plus payer leurs factures d'électricité, ce qui a conduit EEWF à opérer des coupures, notamment au détriment d'abonnés aisés très en retard de paiement, coupures qui ont été suspendues pendant les fêtes de fin d'année.

Conformément aux engagements pris, le préfet a réuni une deuxième table ronde pour conduire une réflexion sur les modalités futures de production et de distribution d'énergie. Cette table ronde a permis de dégager des orientations consensuelles, notamment la commande d'un audit technique et financier complet et le choix de s'orienter vers les énergies renouvelables en remplacement partiel du tout-thermique actuel.

La prochaine réunion, à laquelle vous avez été convié monsieur le député, se tiendra demain, mercredi 2 février. Par l'intermédiaire de son représentant sur place et en multipliant les contacts à haut niveau avec la maison mère d'EEWF à Paris, le Gouvernement prend pleinement part au déblocage de la situation et à la recherche d'une solution durable.

M. le président. La parole est à M. Apeleto Albert Likuvalu.

M. Apeleto Albert Likuvalu. Madame la secrétaire d'État, je remercie le Gouvernement pour l'action qu'il mène actuellement, ainsi que M. le préfet, Michel Jeanjean, pour les initiatives qu'il a prises. Néanmoins, la situation empire : il y a quelques jours, le local où sont réglées les factures a été incendié. Je demande au Gouvernement de faire le nécessaire pour qu'elle ne s'aggrave pas davantage encore. Je le répète, les tarifs pratiqués sont trop élevés pour la population, et si certains abonnés n'ont pas payé, c'est en raison des abus. Les familles ont besoin de cette énergie.

Données clés

Auteur : [M. Apeleto Albert Likuvalu](#)

Circonscription : Wallis-et-Futuna (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1258

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2011, page 575

Réponse publiée le : 2 février 2011, page 599

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 25 janvier 2011